CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

GROUPES ET REVENDEURS HIVER 2026/2027

Association BOB LUGE - Piste Olympique de la Plagne PREAMBULE

La Piste Olympique de Bobsleigh est ouverte au public du 12 Décembre 2026 au 28 Mars 2027. Elle est fermée tous les lundis pour cause de maintenance technique. Ouverture au public en après-midi uniquement. Le standard téléphonique de la piste est ouvert 6j/7 à compter de décembre.

A. GÉNÉRALITÉS

L'association BOB LUGE est dûment habilitée par arrêté municipal N°28-22 du 07 janvier 2008 de la Mairie de Mâcot-La-Plagne à organiser des descentes en Bob Raft, Bob Racing et Speed Luge et à les commercialiser auprès du public. Le contenu des prestations et les conditions d'utilisation sont mentionnés dans les pages de présentation de chacune des formules. L'association BOB LUGE se réserve la possibilité d'annuler les prestations vendues pour des raisons de sécurité selon les conditions météorologiques et la praticabilité de la piste.
L'association BOB LUGE est couverte par une assurance en responsabilité civile souscrite auprès de la compagnie ALLIANZ sous le n°45877062 par l'intermédiaire du Cabinet Morel & Bognier, courtier en assurances. Une assurance facultative proposée par Diot Montagne au tarif de 3.95€ couvre les risques de la pratique des trois formules (CF ANNEXE).

B. PRESTATIONS

Rendez-vous au départ de la piste de Bobsleigh 15 à 20 minutes avant le début de la prestation. Equipement fourni et obligatoire : 1 casque
Tenue conseillée : une tenue confortable (vêtements chauds et gants), bottes légères ou chaussures de sport (chaussures de ski et bottes de snowboard interdites).
Remise d'une attestation de descente par participant à l'issue de la descente. Remontée jusqu'au départ de la piste de Bobsleigh assurée par l'association BOB LUGE.

B1. BOB RAFT

Sans pilote et avec 4 passagers maximum, descente à environ 80km/h dans un engin autoguidé et auto-freiné. Durée de la descente environ 1 minute 30.

B2. SPEED LUGE

Dans un bobsleigh une place, en position semi-couchée, face à la piste pour une descente à environ 90km/h. Durée de la descente environ 1 minute.

B3. BOB RACING

Le Bob Racing comparable aux bobsleighs de compétition, piloté par un pilote professionnel et avec 3 passagers maximum. Descente à 120km/h. Durée de la descente environ 1 minute.
Attention, l'activité Bob Racing est une activité de sport extrême soumettant les passagers à entre 3 à 4G de pression. La pratique de cette activité est dangereuse pour les personnes atteintes de problèmes cardio-vasculaires, vertébraux, cervicaux, dorsaux ou lombaires, épileptiques, neurologiques (ni autres problèmes de santé susceptibles d'être aggravés). Pour les femmes enceintes ou relevant de couches, la descente ne sera pas possible. Le Bob Racing étant la discipline la plus proche de la pratique sportive, vous devez disposer d'une bonne structure musculaire. Une attestation de non-contre-indication à la pratique devra être signée par le participant le jour de sa descente.
Les titres d'accès sont strictement personnels, incessibles et intransmissibles.
ATTENTION : Chaque émission de Titre donne lieu à la remise d'un Voucher. Ce Voucher doit impérativement être conservé par le Client, lequel doit être en mesure de le présenter afin d'accéder à la prestation ainsi qu'à l'appui de toute demande.

C. TARIFS - RÉSERVATIONS – PAIEMENT

C1. TARIFS

Les prix indiqués comprennent la descente en Bob Raft, Bob Racing ou Speed Luge avec prêt d'un casque, remise d'une attestation de descente et le transport retour du bas de la piste au départ. Le transport entre les différentes stations de la Plagne et la Piste Olympique de la Plagne n'est pas compris dans le tarif ainsi que l'assurance qui reste facultative.

C2. RÉSERVATION ET PAIEMENT

Toute réservation est considérée comme une acceptation de la part du client, des conditions générales de vente de l'association BOB LUGE.

Une demande de disponibilité peut être effectuée par téléphone mais une demande officielle de réservation se doit d'être écrite par courrier électronique.

Il sera transmis au client une confirmation comportant les coordonnées de l'exploitant, les modalités de paiement, laquelle devra être conservée par ce dernier, notamment en cas de contrôle et au moment de l'arrivée sur le site le jour de la prestation. Les commandes avec paiement par carte bancaire, et confirmées seront celles ayant fait l'objet d'un accord de l'organisme bancaire.

Toute réservation de groupe doit être réglée dans sa totalité au plus tard 1 mois avant la date de l'événement.

Pour toute réservation effectuée à moins d'un mois de la date de l'évènement, le règlement doit être effectué immédiatement par carte bancaire via le lien de paiement. Si le client souhaite régler par virement, ce dernier doit être émis dans les 48 heures et une preuve de virement doit être envoyée par mail dans ces 48 heures.

D. ANNULATION ET REMBOURSEMENT

D1. ANNULATION DE LA PART DU CLIENT

Toute prestation réservée par vos soins est due à l'association BOB LUGE. Seule une annulation pour cause d'accident, et présentation d'un justificatif médical, ou cas de force majeure, donne droit à un remboursement.
La force majeure désigne tout événement ou circonstance réunissant les trois caractères d'imprévisibilité, d'irrésistibilité et d'extériorité.
La partie qui allègue la force majeure devra en aviser immédiatement l'autre partie par tout moyen en produisant toute justification utile.

En cas de survenance d'un cas de force majeure le contrat est suspendu pendant la durée dudit cas de force majeure, entraînant donc la suspension temporaire, partielle ou totale du contrat, sans pénalité jusqu'à cessation dudit événement. En cas de suspension prolongée l'une ou l'autre partie pourra demander la résolution ou la résiliation amiable du contrat.

D2. ANNULATION DE LA PART DE L'ASSOCATION BOB LUGE

1/ L'association BOB LUGE se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre les descentes en Bob Raft, Bob Racing et Speed Luge en cas : de conditions météorologiques défavorables, de conditions de glace ne permettant pas de descendre en toute sécurité, de conditions de cas de force majeure empêchant le bon déroulement de l'activité. L'association BOB LUGE proposera dans la mesure du possible (selon les disponibilités du calendrier) un report ou remboursera l'intégralité des sommes versées. Pour des raisons de sécurité, tout comportement manifestement inapproprié de la part d'un client, pourra faire l'objet d'un refus de descente par notre personnel. Les conditions de remboursement restent inchangées (Cf. paragraphe D1).

D3. CLIMAT

Étant une structure de montagne, certaines intempéries sont habituelles et les usagers de la route sont, dans certains départements tenus de respecter les lois sur l'équipement des véhicules en montagne (Loi Montagne 2023). Le verglas, la neige, la pluie ou la grêle, n'entrent pas en considération des cas de force majeure.

E. CONFLITS

E1. DROIT APPLICABLE

Le présent Contrat et ses suites sont régis par le droit français auquel les Parties entendent se référer expressément. La loi française est donc la seule applicable nonobstant toute règle de conflit de loi qui pourrait être applicable.

E2. ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tout différend relatif à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution ou la résiliation du présent Contrat et qui ne pourra être résolu à l'amiable entre les Parties après notification par l'une des Parties de la demande qu'elle formule à l'égard de l'autre Partie, sera de la compétence exclusive des Tribunaux compétents du ressort de Chambéry.

F. CONDITIONS SPECIFIQUES

F1. TARIFS

Pour les revendeurs, les tarifs négociés de l'Association BOB LUGE apparaissent sur votre contrat de vente.

F2. RESERVATION

Pour les revendeurs par téléphone et mail auprès du standard de la Piste de Bobsleigh tel que spécifié sur votre contrat au paragraphe « Procédure de Réservation » : 04.79.08.82.23 ou reservation@bobsleigh.net.